

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



5^{ème} RALLYE NATIONAL VMRS DU VAL D'ANCE 29-30 mai 2026

Trophée HAFA 2026
Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET
Tél./fax 04 77 51 27 80
Tél. 07 67 96 64 46
Site : <https://asaondaine.fr/>
E-mail : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard et les conditions d'organisation communes des rallyes (Réglementation standard FFSA 2026) ainsi que les règles spécifiques des rallyes VMRS de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom du Rallye :	RALLYE NATIONAL VMRS Du Val D'Ance
Date :	29 et 30 Mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Trophée Hafa 2026 Challenge Asa Ondaine 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 26/R2054011 du 26/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 306 du 02/04/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	<i>Mounier Nicolas</i>
Téléphone :	<i>0670559350</i>
Mail :	<i>contact@asaondaine.fr</i>
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Sonia MOUSSET, Sébastien BOURRAT, Joris BONCOMPAIN, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62 / 06 70 55 93 50 / 07 67 96 64 46
Mail:	contact@asaondaine.fr
Permanence du Rallye :	Au PC du rallye –Espace La Dorlière
Lieu, date, horaire :	Le vendredi 29 et le samedi 30 mai 2026 Espace "La Dorlière ", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Asa Ondaine
Adresse :	Impasse Berthail 42700 Fiminy
Téléphone :	06 44 23 31 62
Mail :	contact@asaondaine.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 1er Avril 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 1er Avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 18 mai 2026 (cachet de la poste fait foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Mardi 19 mai 2026 uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Le samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 18h00, Le lundi 25 mai 2026 de 9h00 à 18h00, Le vendredi 29 mai 2026 de 08h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, de 14h00 à 20h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, de 14h15 à 20h15 Lieu: Controle Technique Autosur, ZI de Pirolles, Beauzac (43)
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 13h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 19h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Les equipages engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, Départ 8h00 - 1 ^{er} VMRS
Publication heures et ordres de depart 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sections	Samedi 30 mai 2026, à 12h15, Voir art. 3.3.1 modifié du Règlement Standard FFSA
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé),du 29 mai à 14h00, au 30 mai, fin du rallye
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, à 20h52 - 1 ^{er} VMRS
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, à l'issue de l'épreuve Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1– Officiels de l'Epreuve :

Idem rallye national de support

Directeur de course : M.Thierry DUPECHER Lic. 3564
Responsable technique VMRS : Dominique MONNIER Lic. 55260

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VMRS.

Tableau officiel d'affichage : BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 29 mai, 14h00, au 30 mai, fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national VMRS du Val d'Ance compte pour :

- * Trophée HAFA 2026
- Le Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter le site internet de l'ASA : <https://asaondaine.fr/>

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu :

LE VENDREDI 29 MAI 2026

de 14h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives

Espace "La Dorlière", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC

et de 14h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques

Autosur Contrôle Technique, ZI PIROLLES – 43590 BEAUZAC

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2026, Article V: Vérifications).

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire
- carte grise de la voiture
- attestation d'assurance
- vignette de contrôle technique
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

1.3.4P. Un briefing oral aura lieu vendredi 29 mai à 18h30, au **PC COURSE**

Espace "La Dorlière", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC

et un briefing écrit sera remis aux équipages aux vérifications administratives, contre émargement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye national VMRS du VAL D'ANCE, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 18 mai 2026 minuit**, (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Chèque à l'ordre de **l'Asa Ondaine**

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiqué dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y VA-VMRS

via la plateforme HELLO ASSO – ASA Ondaine

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est limité à 10 voitures VMRS (+120 MODERNES, 10 VHC, 10 VHRS), et pourra évoluer en fonction des engagements reçus pour les 4 rallyes sans dépasser le nombre de 150 voitures.

3.1.1.1P - CONCURENENTS ADMIS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **360 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **720 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **330 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **350 €**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2026, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

* Licences internationales routes (ICCA, ICCB, ICCCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

* Licence nationale concurrent conducteur régularité (NCCR)

* Licence nationale concurrent conducteur (NCC)

Titres de participation admis :

- TPNR(E) – National Régularité

Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra effectuer la démarche en ligne avant l'épreuve sur le site <https://www.ffsa.org/> via son espace licencié.(en cas de difficulté : 06.70.55.93.50)

3.3P : ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant **la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement** (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4P Le rallye VMRS partira **en premier suivi de l'épreuve VHRS et VHC**. Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

L'ajout de phares additionnels est autorisé. Ils doivent fonctionner à l'aide d'ampoules de la période d'origine et être strictement limités à un maximum de 4 phares par voiture.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route. Les ampoules type Xénon, LED ou HID sont interdits.

Un extincteur 2kg conforme aux normes devra être fixé solidement dans l'habitacle. Un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

Le parc d'assistance VMRS se situe dans la cour de l'usine SOME CAB Zone Artisanale, suc de Chabanou 43590 Beauzac

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées pendant 3 journées:

- **Samdi 23 mai et lundi 25 mai 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Vendredi 16 mai 2026, de 08h00 à 16h00**

un seul passage sera effectué conformément à la réglementation standard des rallyes 2026.

Pour info le Dimanche 24 Mai les recos ne sont pas organisées par sécurité pour le Techni'Trail de TIRANGES QUI REUNIT PLUS DE 1000 PERSONNES ET TRAVERSE à plusieurs reprises les routes de l'es 1-4-7

Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

Obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à télécharger sur le site www.asaondaine.fr

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem rallye national de support

Voir règlement standard des rallyes de régularité sportive 2026

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse

A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,
- etc.

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le samedi 30 mai 2026, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
Espace "La Dorlière ", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC